



L'ESSENTIEL

OÏDIUM

Contrôler les parcelles avant vendanges pour statuer sur la sensibilité parcellaire.

OÏDIUM

Afin d'apprécier et conforter l'évaluation de la sensibilité de chaque parcelle à l'oïdium, réaliser une dernière observation des grappes avant cueillette, et pour les cépages noirs, si possible, avant véraison complète. Cette observation pré-vendanges est importante car la maladie a pu connaître une évolution tardive en août dans certaines parcelles.

L'observation est à mener sur un aller-retour dans chaque parcelle de l'exploitation. En fonction de la fréquence de grappes présentant des symptômes d'oïdium, 3 classes pourront être déterminées (cf. tableau ci-dessous).

Ce dernier contrôle permettra de piloter notamment le début de la protection en 2014.

Parcelle peu ou pas sensible : aucun symptôme détecté par le viticulteur à la vendange.

Parcelle sensible présence de symptômes de faible intensité, acceptables à la vendange.



Parcelle préoccupante : situation d'échec de la protection. Présence de raisins non vendangeables en particulier de raisins oïdiés marron-gris, de baies fendues.



Fiche technique "oïdium" disponible sur l'extranet du CIVC (https://extranet.comitechampagne.fr/Vendange/vendange2012/Documents/Affiche_Tri_rEcolte_2012.pdf ou [cliquer ici](#)).

L'analyse de risque proposée par le CIVC tient compte d'une situation moyenne et n'est qu'indicative. Elle n'engage pas la responsabilité du CIVC en cas de disparité avec la situation réelle sur une parcelle ou un ensemble de parcelles. La décision de traiter, y compris à une dose différente de celle indiquée sur l'étiquette produit, est sous l'entière responsabilité du viticulteur.

CIVC - Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne - 5 rue Henri Martin - CS 30 135 - 51204 Epervain Cedex - Tél : 03 26 51 19 30 - Fax : 03 26 55 19 79 - E-mail : avertissements.viticoles@civc.fr - Imprimé au Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne - Directeur de la publication : Jean-Luc Barbier - ISSN 2101-5422 - Publication périodique - Tarifs : Courrier : 90 euros - Fax : 77 euros - Mail : 74 euros